

L'AFFAIRE DU PRADO

Les experts médicaux ont examiné les musulmans qui ont porté plainte pour sévices

Lyon, 25 octobre. — La réponse de M. Pelletier, ministre de l'intérieur, à la déclaration faite la veille par le cardinal Gerlier, a provoqué un commentaire de l'archevêché de Lyon :

« Connaissant la très grande prudence du cardinal », l'archevêché « est convaincu que Son Eminence n'a pu se déterminer qu'à partir d'éléments sérieux ». Il « s'étonne d'autre part » que la déclaration du cardinal soit présentée comme une atteinte à l'ensemble de la police, alors que Son Eminence avait tenu à souligner la grande estime qu'Elle lui porte et avait rendu hommage à l'héroïsme qui lui est demandé dans les difficiles circonstances actuelles.

« Résolu à ne se prêter à aucune polémique, conclut le communiqué, Son Eminence désire que cette déclaration soit la dernière. »

Ce commentaire traduit à n'en pas douter le sentiment des catholiques lyonnais, de ceux d'entre eux, du moins qui sont le plus étroitement associés comme prêtres ou comme laïcs à l'activité de l'Eglise. Pour ceux-là, le ministre de l'intérieur ne répond pas de manière précise et donc satisfaisante aux préoccupations de l'archevêque de Lyon. La phrase dans laquelle il « regrette que le cardinal-archevêque de Lyon ait cru devoir prendre à son compte les allégations de membres du F.L.N. », leur paraît injustifiée, sinon injurieuse.

L'attitude actuelle du gouvernement et d'abord de son chef devant le problème algérien suscite leur sympathie : ils précisent ce point pour souligner qu'on ne saurait discerner la moindre arrière-pensée politique dans le crédit qu'ils accordent aux déclarations du prélat. Ils ajoutent que le cardinal Gerlier, ancien avocat, est trop avisé pour se laisser circonvenir et qu'il ne pouvait prendre parti, comme il le fait, sans raisons sérieuses.

Pour eux, Mgr Gerlier intervient en faveur de certains « suspects musulmans » comme il le fit en d'autres temps en faveur des israélites pourchassés ou des citoyens français injustement taxés de « collaboration » en 1944 : avec les mêmes raisons, selon le même esprit dénué de calcul.

Les Lyonnais, plus éloignés de cette vie religieuse dont la « sainte colline » est le fief, n'apportent pas dans le débat provoqué par l'affaire du Prado, la même passion inquiète.

Si le crédit qui s'attache au cardinal Gerlier est grand dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, on n'accorde pas partout à ses déclarations la même confiance spontanée que les fidèles.

On se défend de tout préjugé. On at-

De notre envoyé spécial EUGÈNE MANNONI

tend le résultat de deux enquêtes, associées, certes, mais pourtant distinctes, puisque deux juges d'instruction les dirigent.

M. Martzloff s'efforce, en l'absence de M. Rochet, normalement chargé de l'affaire, de déterminer la nature exacte de l'aide apportée au « service social » du F.L.N. par l'abbé Magnin, que le ministre de l'intérieur met plus particulièrement en cause, et par l'abbé Carteron.

Dans une autre pièce du palais de justice M. Roche, magistrat instructeur, procède de son côté à l'examen des

plaintes en sévices que quatre inculpés musulmans ont déposées contre des policiers lyonnais.

M. Blanchet, directeur de la sûreté lyonnaise, et le commissaire Chabaut, chef de la brigade antiterroriste, ont quitté vendredi, pour se rendre au palais de justice, les locaux de la police judiciaire protégés par des barreaux de sacs et gardés par des agents casqués et armés, en raison des attentats qui furent ici particulièrement nombreux et meurtriers.

Les deux policiers se sont entretenus avec M. Gauthier, procureur de la République. Les experts médicaux ont procédé au premier examen des musulmans qui ont déposé plainte, mais leur rapport définitif ne serait pas transmis au magistrat avant quelques jours.

M. Pelletier répond au cardinal Gerlier : « Les consignes du F. L. N. font obligation à ses membres de déclarer qu'ils ont été l'objet de sévices »

En réponse à la déclaration du cardinal Gerlier (voir le Monde du 25 octobre), le ministre de l'intérieur a publié vendredi après-midi le communiqué suivant, que nous avons reproduit hier dans nos dernières éditions :

« A la suite d'une déclaration publiée au sujet de l'affaire des prêtres du séminaire du Prado, il me paraît indispensable de sortir de la réserve que je m'étais imposée. Il m'eût en effet semblé préférable de laisser cette affaire se dérouler dans le secret de l'instruction pour qu'elle voie ensuite, s'il en était ainsi décidé par le juge instructeur, le grand jour d'une audience.

« Je regrette que le cardinal archevêque de Lyon ait cru devoir prendre à son compte les allégations de membres du F.L.N., selon lesquelles leurs aveux auraient été arrachés par la violence. Je tiens à préciser à ce sujet que des consignes permanentes du F.L.N. font obligation à ses membres de déclarer devant la justice qu'ils ont été l'objet de sévices de la part de la police et que, par suite, leurs aveux sont dénués de valeur.

» Une aussi grave accusation portée par une très haute autorité ecclésiastique atteint en fait la police lyonnaise et même l'ensemble de la police française, qui, dans la lutte sévère contre le terrorisme, compte tant de héros et, hélas ! de martyrs.

« Je ne saurais assez rendre hommage à ce que fut et à ce que demeure son action, persévérante et courageuse, pour la sauvegarde des institutions et la protection des personnes et des biens. Parce qu'un dossier à l'instruction est soumis à l'opinion publique, je rappellerai que l'un des pères inculpés par le juge d'instruction, le père Magnin, a vu cette décision prise à son égard après qu'il eut reconnu avoir brûlé des documents que lui avait confiés le F.L.N. Son supérieur, Mgr Ancel, a de son côté admis ce fait sans la moindre équivoque.

« Est-il besoin de souligner qu'il s'agissait dans la pratique uniquement d'un service social du F.L.N. et non pas d'une organisation charitable dont auraient bénéficié tous les musulmans.

« Il n'est pas douteux qu'un tel service ait fourni des garanties morales et matérielles aux terroristes. »